



TEKSI

Gestion open source des
infrastructures publiques

Code de bonnes pratiques et fonctionnement de la communauté TEKSI



TEKSI est une organisation suisse qui a pour mission de mettre à disposition des gestionnaires d'infrastructures publiques un outil d'aide à la décision pour piloter leurs activités.

Pour ce faire, TEKSI propose une solution sous forme de modules professionnels par domaine d'activité (eau potable, assainissement, etc.) qui s'appuient sur un système d'information géographique open source ainsi que sur les normes professionnelles suisses.

Ce code de bonnes pratiques présente les services proposés ainsi que les objectifs et le fonctionnement de la communauté TEKSI. Il décrit également les avantages et engagements des membres de la communauté.

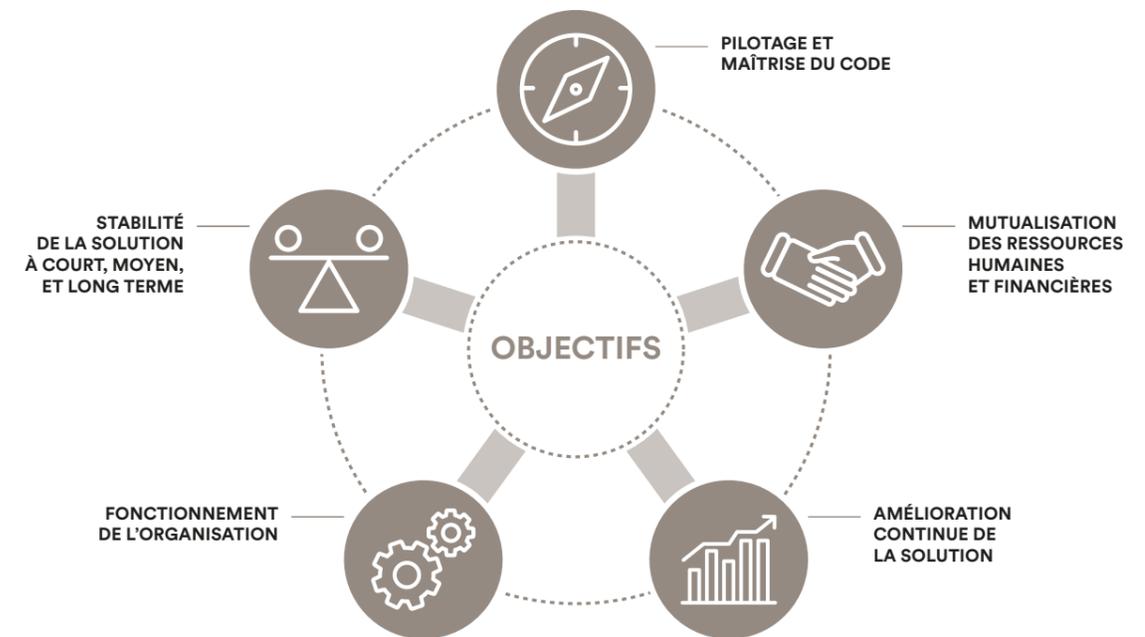
www.teksi.ch

Services proposés aux gestionnaires d'infrastructure

La communauté TEKSI propose plusieurs services au gestionnaire d'infrastructure. Grâce au site internet et aux rencontres périodiques, il-elle peut découvrir le fonctionnement de l'organisation ainsi que les différents modules développés → www.teksi.ch. Le gestionnaire d'infrastructure peut également s'adresser à l'un-e des prestataires de la communauté afin de l'appuyer pour :

- **découvrir** la communauté TEKSI, ses modules et ses services
- **essayer** les modules TEKSI
- **installer** les modules TEKSI
- **migrer** les données vers les modules TEKSI
- **configurer** les modules selon les besoins du gestionnaire d'infrastructure
- **former** les gestionnaire d'infrastructure
- **accéder** à la helpdesk
- **demander** de nouvelles fonctionnalités.

Objectifs et valeurs de la communauté



Les valeurs

La communauté accorde une importance particulière à :

- susciter un **dialogue** étroit entre les différents membres qui la composent et le comité de pilotage
- privilégier les prises de décisions par **consensus** en se basant sur une planification connue, sur des choix d'évolutions et une priorisation des développements
- favoriser la **mutualisation** des ressources humaines et financières avec un maximum de membres en fonction des disponibilités de chacun·une
- cultiver l'**engagement** des membres par leur participation à l'organisation et le financement de la solution
- garantir la **durabilité**, la stabilité et l'évolution de la solution
- assurer la **standardisation** de la solution en se basant sur les normes des associations professionnelles suisses et des standards de l'open source.

Les rôles au sein de la communauté

La communauté TEKSI comprend des acteurs provenant aussi bien des secteurs public, privé ou académique. Elle s'articule selon les différents rôles suivants :



→ **le gestionnaire d'infrastructure** utilise un ou plusieurs modules TEKSI pour exploiter son infrastructure (p. ex : réseau d'eau ou d'assainissement)



→ **le-la prestataire** conseille le gestionnaire d'infrastructure dans l'exploitation de la solution, assure la helpdesk pour le fonctionnement et la paramétrisation et formule les demandes de nouvelles fonctionnalités



→ **le comité de pilotage** assure la définition de l'architecture, la validation des nouvelles fonctionnalités, la stabilité de la solution, le financement participatif, l'organisation des séminaires et la communication. Il est conseillé par les groupes suivants :



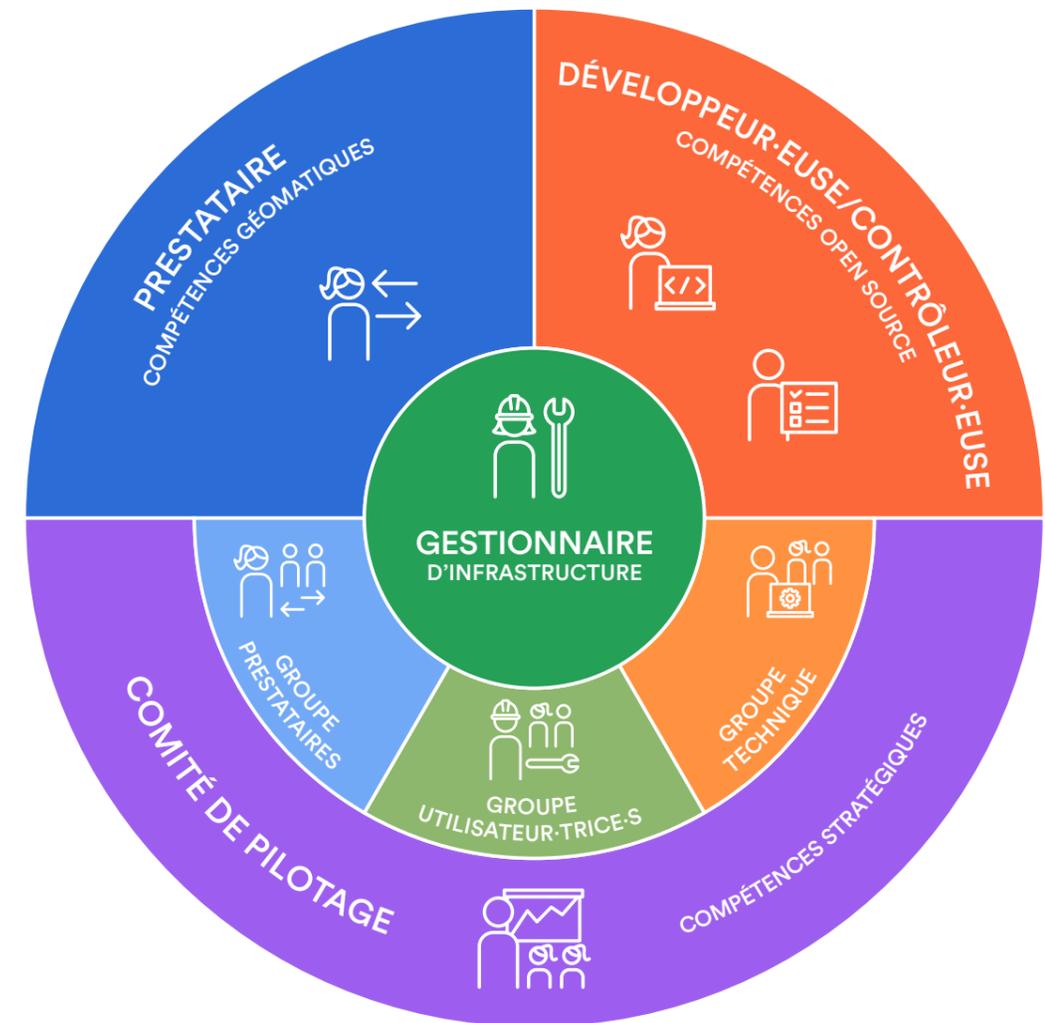
↳ **le groupe utilisateur·trice·s** définit les besoins et formalise les demandes de nouvelles fonctionnalités métier



↳ **le groupe prestataires** définit les besoins et formalise les demandes de nouvelles fonctionnalités d'administration de la solution



↳ **le groupe technique** vérifie la faisabilité technique des nouvelles fonctionnalités



→ **le-la développeur·euse** développe les nouvelles fonctionnalités et traite les bugs



→ **le-la contrôleur·euse** assure le contrôle du code des nouvelles fonctionnalités.

— Fonctionnement de la communauté

— Processus

Sur le plan informatique, l'exploitation de la solution est entretenue par les deux processus suivants :

- **le processus helpdesk**, ou maintenance corrective, garantit le bon fonctionnement de la solution
- **le processus de demande de fonctionnalité**, ou maintenance évolutive, contribue à l'évolution de la solution

Ces deux processus sont décrits en détail dans l'annexe et font partie intégrante du code de bonnes pratiques.

— Partage

Sur le plan de la communauté, les groupes spécialisés, les rencontres périodiques et le site internet permettent de :

- **s'informer** sur la stratégie et les nouveaux développements
- **faire un point** de situation sur l'état de fonctionnement de la solution (maintenance corrective)
- **recenser, évaluer et prioriser** les futures fonctionnalités (maintenance évolutive)
- **financer** le fonctionnement, la maintenance et le développement (participation annuelle et cofinancement)
- **nourrir, cultiver et prendre soin** de la communauté en étant à l'écoute des besoins, en partageant les expériences ainsi que des moments de convivialité
- **participer** à des ateliers et séminaires sur divers sujets en lien avec la solution.

— Organisation

TEKSI est un sous-groupe de l'association *Groupe d'utilisateurs QGIS Suisse*.

— Cotisation

La cotisation des membres permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'organisation TEKSI. Celle-ci est détaillée dans l'annexe *Cotisation*

— Avantages et engagements des membres

— Avantages

Devenir membre de la communauté TEKSI offre les avantages suivants :

- bénéficier d'une **organisation locale à taille humaine**
- être au cœur d'un **réseau de membres** partageant des besoins métiers et des problématiques semblables
- partager ses expériences lors de **rencontres périodiques**
- participer à la définition des évolutions de la solution
- exprimer ses attentes sur les **aspects métier et d'administration** de la solution
- être informé-e des dernières **nouveautés** de la solution et de l'écosystème open source y relatif
- obtenir des développements au travers de la **mise à disposition du code source** de la solution.

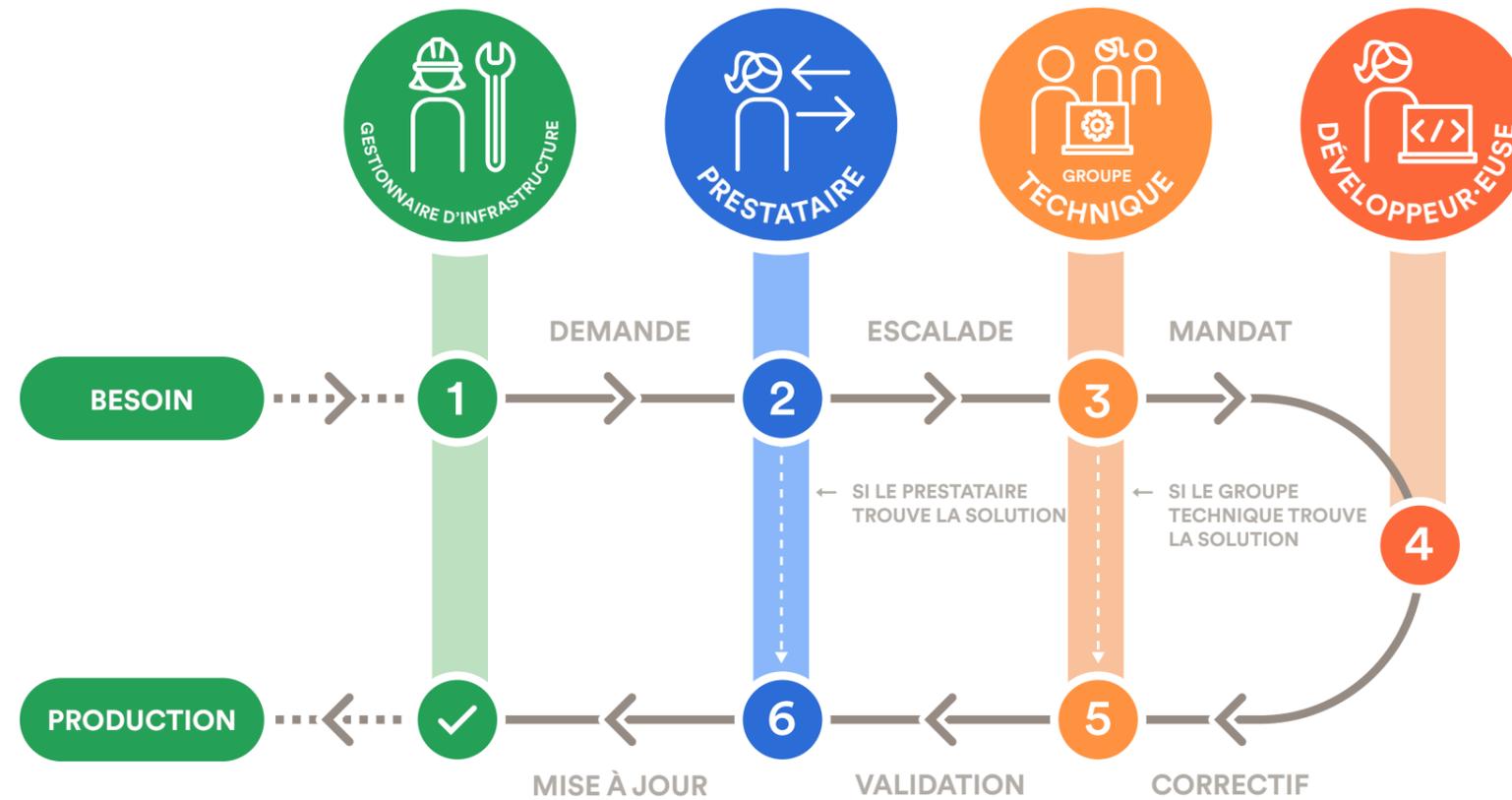
— Engagements des membres

Les membres de la communauté s'engagent à :

- **contribuer** dans les limites de leurs capacités financières et/ou humaines, à l'évolution de la solution
- **mutualiser** les développements avec un maximum de membres
- **financer** ses besoins spécifiques
- **participer** régulièrement aux ateliers et séminaires organisés
- **respecter** les processus en place (voir annexe).

Annexes

Processus : helpdesk (maintenance corrective)



1

Un·e gestionnaire d'infrastructure rencontre un **problème** et fait une **demande** de résolution à son prestataire. Les relations entre le gestionnaire d'infrastructure et son prestataire sont à la charge de le gestionnaire d'infrastructure.

2

Le·la prestataire résout le problème et les étapes les étapes 2 à 5 sont ignorées. Dans le cas contraire, il·elle l'**escalade** au groupe technique.

3

Le groupe technique résout le problème et les étapes 3 et 4 sont ignorées. Dans le cas contraire, il rédige un cahier des charges et **mandate** un·e développeur·euse. Dans le cas de demandes spécifiques de la part du gestionnaire d'infrastructure (p. ex: configuration personnalisée, installation, migration, formation...) le groupe technique n'entre pas en matière.

4

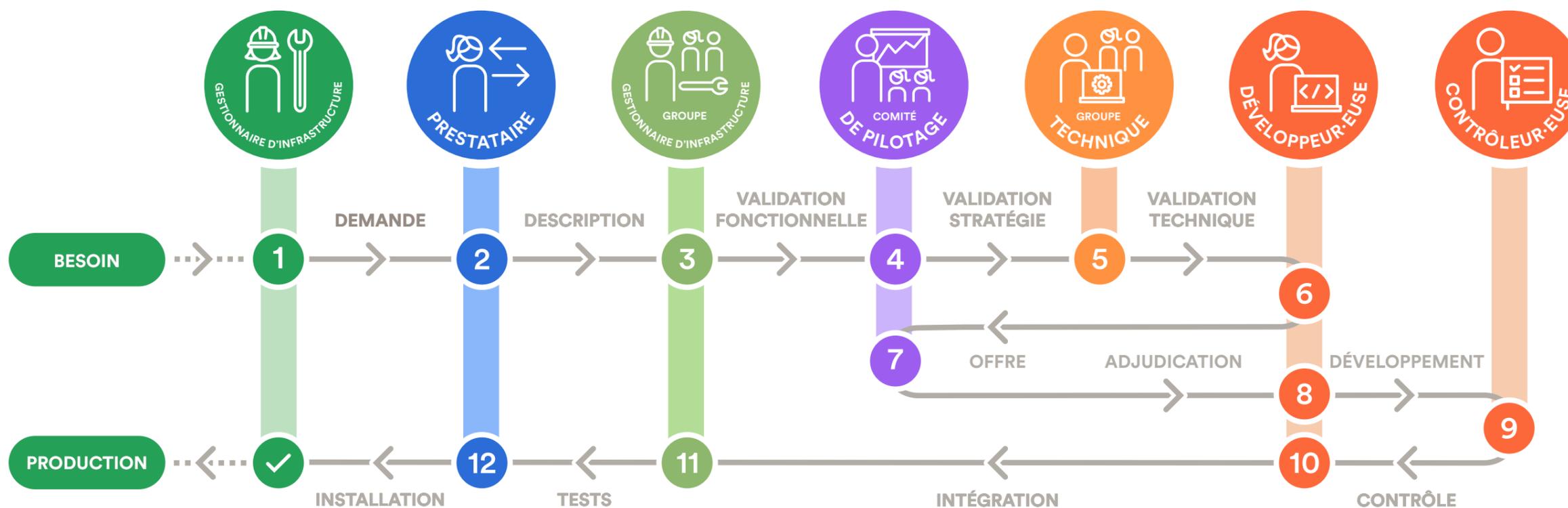
Le·la développeur·euse prend contact avec le·la prestataire et prend le contrôle de la machine sur laquelle s'est produit le problème, de telle sorte à le reproduire dans l'infrastructure du gestionnaire. Après résolution, il·elle transmet le **correctif** et la documentation au groupe technique.

5

Le groupe technique procède à la **validation** du correctif et de la documentation puis complète le mode d'emploi. Ensuite, il le transmet au·à la prestataire.

6

Le·la prestataire effectue la **mise à jour** nécessaire pour résoudre le problème du gestionnaire d'infrastructure. Le problème est résolu et la production peut reprendre normalement.



1

Un-e gestionnaire d'infrastructure identifie un besoin qui n'est pas satisfait dans la solution et adresse une **demande** à un-e prestataire.

2

Le-la prestataire rédige une **description** de la demande selon le modèle « Demande de nouvelle fonctionnalité » (cf. hyperlien Gitlab) et la transmet soit au groupe gestionnaire d'infrastructure (besoin métier), soit au groupe prestataires (besoin d'administration).

3

Le groupe gestionnaire d'infrastructure ou le groupe prestataires étudie la demande, la complète si besoin, procède à sa **validation fonctionnelle** et la transmet au comité de pilotage.

4

Le comité de pilotage procède à la **validation stratégique** de la demande de fonctionnalité et la transmet au groupe technique.

5

Le groupe technique étudie la demande, évalue les contraintes, procède à la **validation technique** du développement, rédige le cahier des charges et demande une offre à un-e développeur-euse.

6

Le-la développeur-euse fait une **offre** et la transmet au comité de pilotage.

7

Le comité de pilotage valide l'offre, fait le montage financier et procède à l'**adjudication**.

8

Le-la développeur-euse effectue le **développement** de la fonctionnalité et la transmet au-la contrôleur-euse du code, choisi-e par le comité de pilotage.

9

Le-la contrôleur-euse **contrôle** la qualité du code et transmet sa validation au-la développeur-euse ainsi qu'au comité de pilotage.

10

Le-la développeur-euse procède à l'**intégration** de la fonctionnalité dans la solution, transmet les informations avec la documentation au groupe utilisateur-ric-e-s ou au groupe prestataires et envoie la facture au gestionnaire d'infrastructure et aux cofinanceur-euse-s.

11

Le groupe gestionnaire d'infrastructure ou le groupe prestataires effectue les **tests** de la fonctionnalité, la valide, en fait une démonstration au comité de pilotage et la remet au-la prestataire.

12

Le-la prestataire effectue l'**installation** et la **mise en production** de la fonctionnalité chez le gestionnaire d'infrastructure et le-la forme sur celle-ci.